

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2023-164**

L'an deux mille vingt trois, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 5 décembre 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 18
 votants : 28

OBJET :

Convention de servitude
avec ENEDIS au profit de la
SCI du Champ de Foire

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Philippe SUDRAT, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre ROUX, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Francis CUBERTAFON, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Jacques BLONDY, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Laurent GORYL, Mme Céline BOYARD, Mme Sandrine FUSADE, Mme Evelyne MACHANE, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Monique PLAZZI, M. François BOISSERIE.

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Marie Madeleine LORIN
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
 Evelyne MACHANE donne pouvoir à Annick HUCHET
 Annie ARNAUD donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
 Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Patrick DARY
 Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 François BOISSERIE donne pouvoir à Roland POURCHET
 Monique PLAZZI donne pouvoir à Francis DELORT

SECRETAIRE : Francis CUBERTAFON

Rapporteur : D. BOISSERIE

Considérant que Monsieur Thierry ROUSSEAU représentant de la SCI du Champ de Foire développe une centrale photovoltaïque à Bourdelas sur la parcelle cadastrée en section WX n°119 afin d'alimenter l'entreprise Clôtures et Piquets implantée sur la parcelle WX n°166 ;

Considérant que dans un contexte d'autoconsommation partielle de la production, un poste privé HTA doit être implanté par ENEDIS à proximité immédiate de la parcelle WX n°166 tout en restant accessible de la voie publique ; que de même, les câbles devront être enterrés pour permettre des liaisons entre le poste et le réseau de distribution public ;

Considérant qu'après étude d'ENEDIS, le poste privé serait implanté sur la parcelle WX n°106 appartenant à la Communauté de Communes aux frais exclusifs de la SCI du Champ de Foire ou toute autre entité susceptible de s'y substituer ;

Considérant l'éventuelle rétrocession future de l'emprise foncière d'implantation ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise** l'implantation dudit poste privé sur la parcelle WX n°106, ainsi que la constitution, à titre gracieux, des différentes servitudes de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée en section WX n°106 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée en section WX n°166 (fonds dominant) (cf. plan en annexe aux présentes) ;
- **engage** les formalités afin de procéder à la cession à la SCI du Champ de Foire, ou toute autre entité susceptible de s'y substituer, de l'emprise qui sera occupée par le poste électrique ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer la convention en découlant avec la société ENEDIS.

Le secrétaire



F. CUBERTAFON

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



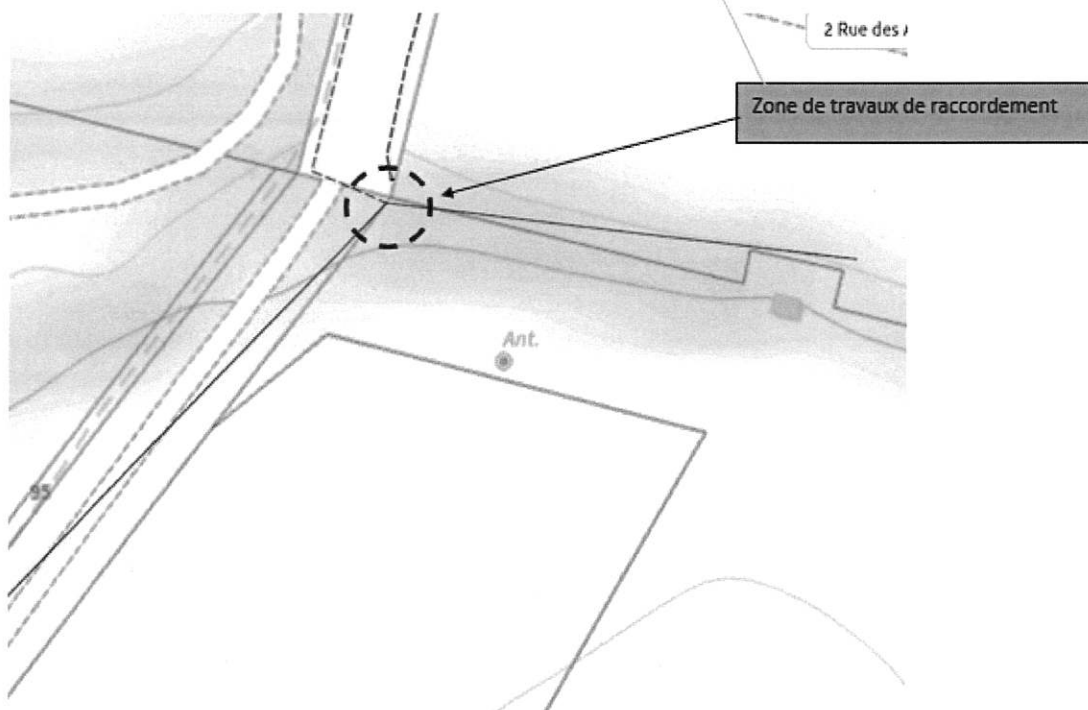
P. DARY

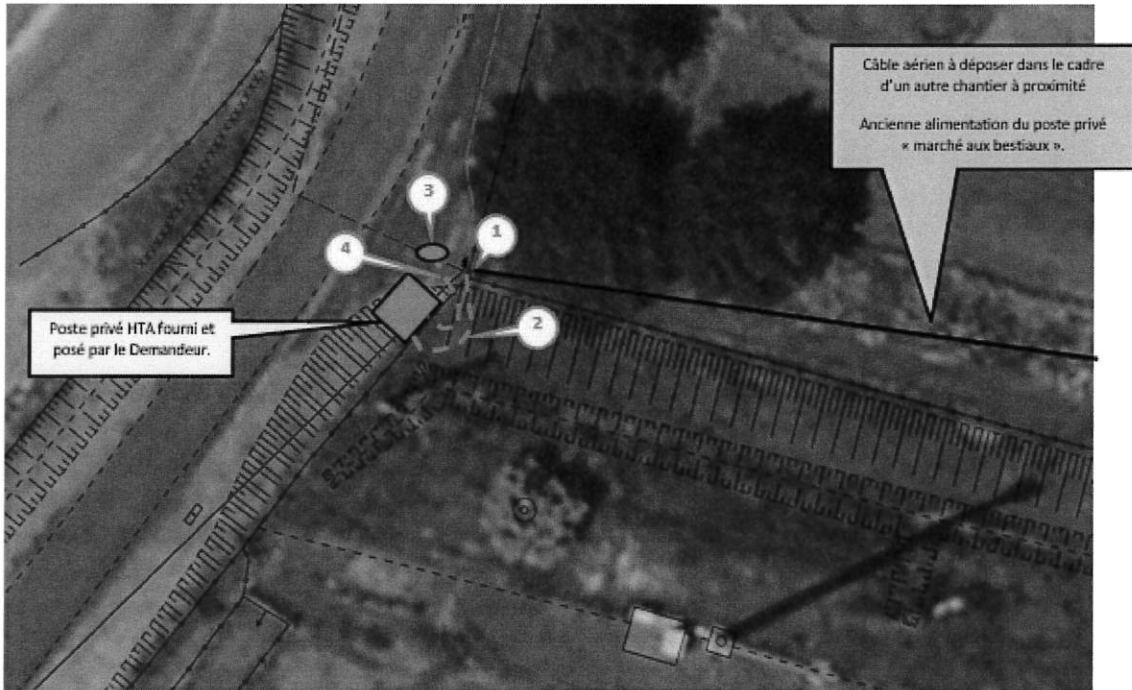
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



LEGENDE HTA - SOUTERRAIN		
Câbles		
---	---	---
A poser	Existant	A déposer
Postes		
■	■	■
A poser	Existant	A déposer
Armoires HTA		
□	□	□
A poser	Existant	A déposer
Boîtes HTA		
●	●	●
A poser	Existant	A déposer
Bouts Perdus HTA		
◐	◐	◐
A poser	Existant	A déposer





Travaux réalisés par ENEDIS : raccordement en coupure d'artère.

Repère 1 : Au support HTA existant, réalisation d'une RAS HTA en 150²Al ; la dépose du câble HTA existant alimentant le poste privé « marché aux bestiaux » permet la confection de cette 2^e RAS sur le support.

Repère 2 : Pose d'environ 10m de câble, confection d'une extrémité HTA et raccordement dans le poste privé.

Repère 3 : Sur le câble HTA souterrain, confection d'une boîte de jonction.

Repère 4 : pose d'environ 10m de câble HTA 150²Al et confection d'une extrémité HTA et raccordement de celle-ci dans le poste privé.

Tension 20 kVa.

Poste à fournir par le demandeur : 2I+P

A réaliser par le CLIENT

Fourniture d'une attestation CONSUEL, obligatoire pour la mise en service du nouveau comptage posé

Fourniture et pose du poste privé HTA. Celui-ci doit être en limite de domaine public, accessible aux équipes d'ENEDIS 24h/24 sans franchissement d'accès contrôlé et en toute sécurité.

LEGENDE HTA - SOUTERRAIN		
Câbles		
A poser	Existant	A déposer
Postes		
A poser	Existant	A déposer
Armoires HTA		
A poser	Existant	A déposer
Boîtes HTA		
A poser	Existant	A déposer
Bouts Perdus HTA		
A poser	Existant	A déposer